



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cahors, le 19 juin 2020

Objet : La Fête de la musique aura lieu autour des bars et restaurants

L'édition 2020 de la Fête de la musique à Cahors

La Fête de la musique aura lieu cette année sur un format adapté. En accord avec la Préfecture du Lot, la Ville rend possible l'événement, sous réserve du respect des gestes barrières et des mesures sanitaires.

Les seuls concerts autorisés seront organisés par les cafetiers et les restaurateurs sur leur terrasse. Afin de permettre l'accueil du public dans de bonnes conditions, des extensions de terrasses sont prévues, notamment place Saint-Maurice, boulevard Gambetta, place de la Libération, Rousseau et Mitterrand. Des voies seront également fermées afin de permettre aux participants de profiter de la fête, tout en maintenant les distances de sécurité nécessaires.

Parmi les cafés et restaurants organisateurs de concerts le dimanche 21 juin, on retrouve, de façon non exhaustive :

- le Coin des Halles
- le Velvet
- l'Interlude
- le Bordeaux
- la Comédie
- le Bar du Centre
- le Bistrot Gambetta
- le Palais
- le Bistro de l'Isa
- le Petit Bouchon
- le Bureau
- les Petits Producteurs
- la pizzeria Champo
- le Conti
- la boutique Sudreau

Ainsi et exceptionnellement, les concerts spontanés ne pourront pas avoir lieu au regard du contexte sanitaire.

Les conséquences en termes de circulation et de stationnement

L'organisation de la Fête de la musique génère des interdictions de stationnement et des modifications de sens de circulation et de stationnement.

Ainsi, la circulation sera interdite sauf véhicules des services publics et ceux des organisateurs dans les rues suivantes : totalité de la gare routière place de Gaulle, boulevard Gambetta de la place Imbert à la rue Mendès-France, place Saint-Maurice autour des Halles, rue Blanqui entre la rue Neuve des Badernes et rue Nationale, rue Daurade, rue de la Légion d'Honneur, rue Denis-Forestier, rue des Augustins, rue du Portail Alban, rue du Tapis Vert, rue Feydel, rue Foch de la place Chapou au boulevard Gambetta, rue Joachim-Murat entre la rue Émile-Zola et le boulevard Gambetta, rue Larroumet, rue Nationale entre la rue Clémenceau et la rue Blanqui, rue Saint-James et rue Gustave-Barreau, du dimanche 21 juin à 17h au lundi 22 juin à 1h.

Le stationnement sera interdit place de la Libération sur 4 emplacements en haut de la place, place Saint-Maurice sur 2 emplacements face à la boutique Nocibé, place Rousseau sur 10 emplacements face au restaurant le Petit Bouchon et 4 emplacements en prolongement de leur terrasse vers la rue Nationale, du samedi 20 juin à 10h au lundi 22 juin à 1h.

Par ailleurs, la circulation de tous les véhicules sera mise en contre sens rue Nationale, entre la place Chapou et la rue Clémenceau, du dimanche 21 juin à 17h30 au lundi 22 juin à 1h et la circulation de tous véhicules sera exceptionnellement autorisée rue du Château-du-Roi, du dimanche 21 juin à 17h30 au lundi 22 juin à 00h30 pour permettre aux véhicules stationnés quartier des Soubirous d'être déplacés.

Contact presse : Direction de la communication – 06 79 27 16 50